

APERCU SUR LA STRATEGIE DU COMITE NATIONAL POUR LA MISE EN VALEUR OPTIMALE DU PATRIMOINE FONCIER EN MAURITANIE

Il faut rendre hommage au Ministre Ousmane Mamoudou KANE

La CTF pour la mise en valeur du patrimoine foncier agricole traduit la volonté du Gouvernement mauritanien de valoriser le secteur productif national, **en particulier en assurant la promotion d'une agriculture moderne.**

I- Le grand paradoxe

- Le bilan des politiques agricoles mises en œuvre ces dernières décennies n'a pas abouti aux résultats attendus, alors que depuis 1974, le pays a injecté dans l'Agriculture plus de 550 milliards MRO
- En dépit de cet immense effort et du potentiel en terres arables et en eau, la Mauritanie continue à dépendre très largement des importations et de l'aide internationale pour assurer la sécurité alimentaire de la population.
- Le secteur agricole a enregistré un faible taux de croissance annuelle moyen de 2,2%.
- Parmi les contraintes ayant causé cette faible croissance la principale est liée au foncier rural,

- Le foncier rural dispose d'un potentiel important sous-exploité, en raison d'une gouvernance foncière inadéquate comme dans les autres pays.
- Le cadre légal initial, notamment l'ordonnance 83.127 aurait pu renforcer la cohésion sociale et nationale plus qu'elle ne l'a fait.
- Parmi les résultats de cette mauvaise gouvernance foncière on note que sur les 530 000 ha dont nous disposons, une superficie irrigable de 135 000 ha se trouve le long du bassin du fleuve Sénégal, dont seulement 34% seulement sont fonctionnels.
- **Le plus grave est que le foncier rural est devenu une source de conflit fragilisant notre unité nationale et notre cohésion sociale**

II-Une nouvelle vision pour la mise en valeur des terres

Cette nouvelle vision répond à des objectifs d'ordre

- *politique* par la reconnaissance et le respect, comme le cadre juridique foncier l'exige, des droits fonciers des propriétaires terriens traditionnels,
- *économique* pour une autosuffisance alimentaire
- innovantes de mise en valeur rationnelle des terres ;
- *social* afin de permettre à toutes les couches de la société mauritanienne, y compris les populations riveraines sans terre,

II- **Comité National foncier :**

Missions.

- **Faciliter les rapports de bonne coopération entre les services impliqués dans la gestion foncière ;**
- **Définir et proposer toutes mesures de gouvernance foncière, de nature à faire des ressources foncières une source de renforcement de la cohésion sociale, de**
- **Jouer un rôle d’alerte précoce en attirant l’attention des pouvoirs publics sur tout phénomène de nature à ralentir le rythme des aménagements agricoles ;**
- **Appuyer le Gouvernement pour définir, diffuser et mettre en œuvre tout mécanisme de gestion foncière ;**
- **Préparer ou appuyer toute activité liée à l’exécution des programmes de mise en valeur optimale du patrimoine foncier agricole national ;**
- **Sensibiliser les populations pour soutenir la politique mobilisation du potentiel foncier agricole,**
- **Concevoir et accompagner les mesures d’application des textes régissant le foncier en tenant compte de la promotion et de l’intégration du Genre ;**
- **Conseiller le Gouvernement dans les domaines fonciers juridiques, administratifs et techniques ;**

- **Contribuer à l'instauration et au maintien d'un climat social propice à la réussite des stratégies publiques d'aménagement au service de la cohésion des communautés locales ;**
- **Formuler et veiller à l'exécution des ententes foncières conformément à la législation en vigueur, entre les différentes parties prenantes pour une gestion solidaire des ressources foncières ;**

Mode d'intervention du CNF.

- **Conduire une mission d'information auprès des autorités administratives territoriales**
- **Localiser les zones d'opportunités et les superficies pouvant éventuellement**
- **Organiser une première visite de cuvettes identifiées pour recueillir les informations**
- **identifier les communautés propriétaires, les rapports entre elles, la superficie réelle irrigable, le poids de la présomption domaniale pesant éventuellement sur les terres ;**
- **Procéder à une sensibilisation des communautés concernées en les informant de tous les aspects de la nouvelle politique du Gouvernement à y adhérer ;**
- **Conduire une enquête socio foncière permettant d'identifier les propriétaires exploitants, les**

propriétaires non exploitants et les exploitants non propriétaires ;

- Appuyer le processus de négociations d'ententes foncières entre les communautés concernées selon une approche inclusive (cas de Thienel et Bababé) ;
- Apporter un appui aux services techniques qui seront chargés de finaliser le processus de formalisation des droits ;

III- **Résultats de cette nouvelle politique**

- Financement d'un projet (le PADISAM) prévoyant une composante de promotion de l'agriculture commerciale inclusive
- Engagement plus clair et prise de conscience de l'Etat des enjeux de la gouvernance foncière
- La préapartion et la rédaction de décret en voie d'adoption tenant de la problématique foncière telle que définie par le Comité
- La finalisation du processus de formalisation des droits
- La mise sur pied d'un ministère de la réforme foncière
- La promesse du Ministre de la réforme foncière de délivrer le certificat de Bababé

IV- **Obstacles**

- **Résistance des centres principaux de décision au niveau local et national**
- **Dispersion ds acteurs publics de gestion foncière**
- **Intoxication des groupes d'extrémistes de tous bords**
- **Difficultés de coopération avec les acteurs externes et internes**

VI Besoins du Comité CNF

- **Appui divers des acteurs surtout des partenaires techniques et financiers**
- **Revue du formatage sur le plan structurel**

CONCLUSION

Nous sommes un groupe soudé

Il ne faut pas se fier aux dires des pessimistes

Le pays est fortement uni (rappl